

# PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE

Sécurité  
Civile

“

## Mise en place d'un registre nominatif confidentiel d'alerte et d'urgence

Dans le cadre du **plan d'alerte et d'urgence**, la commune, en lien avec le CCAS, met en place un registre nominatif confidentiel.

Ce registre permet d'assurer une intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement d'un plan d'alerte (canicule, grand froid, tempête, pandémie, etc.).

En cas d'alerte, **chaque personne inscrite sera contactée par un élu** afin de prendre de ses nouvelles, transmettre les consignes nécessaires, recenser les éventuels besoins et, si nécessaire, l'orienter vers un interlocuteur ou un partenaire adapté.

Peuvent être inscrites sur ce registre, à leur demande ou à celle d'un proche, sous réserve d'un consentement éclairé :

- les personnes isolées ou fragilisées **de plus de 65 ans** vivant à leur domicile ;
- les personnes âgées de plus de 60 ans **reconnues inaptes au travail** et résidant à leur domicile ;
- les adultes en **situation de handicap** ;
- toute personne nécessitant une **vigilance particulière** en cas d'événement exceptionnel.

➤ **L'inscription est gratuite et facultative.**

**Elle peut être réalisée auprès de la mairie ou du CCAS**

☎ T : 02 98 48 80 06  
06 48 97 57 61

✉ [mairie@ouessant.bzh](mailto:mairie@ouessant.bzh)  
[ccas@ouessant.bzh](mailto:ccas@ouessant.bzh)

📍 ou directement à la mairie.

